



**Commune de Florennes**  
Province de Namur

**OBJET** : Convocation du Conseil communal.

En application de l'art. L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et du Décret du 8 décembre 2005 (M.B. du 2 janvier 2006, modifiant ledit Code), vous êtes invité(e) à participer à la séance du Conseil Communal, qui se tiendra

**le jeudi 23 février 2023**

**à 19H30**

**Place de l'Hôtel de Ville, 1.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Compte de fin de gestion - Directeur financier f.f. sortant - Arrêt
2. Finances communales - Délégations de compétences en matière de marchés publics et de concessions - Budgets ordinaire et extraordinaire
3. Emprunts 2023 - Recours à la mise en concurrence
4. Modification budgétaire 1/2023 - Accord de principe
5. Appel à projets « Soutien aux projets supracommunaux » - Prolongation 2023 - Convention
6. Aménagement du territoire - Révision du Plan de secteur - Carrière les PETONS, à Walcourt - Avis préalable
7. Marché de travaux (travaux en matière d'éclairage public) – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Florennes à la centrale d'achat ORES Assets - Décision de principe
8. FLORENNES - Rue de Mettet - RN 98 - Création d'une zone limitée à 70 Km/h - Avis sur arrêté ministériel
9. Plan bornes électriques en Wallonie - Validation des emplacements et information au Ministre Henry
10. Florennes - Programme PIWACY - Modifications
11. Florennes - Entretien de voirie 2023 - Projet
12. Florennes - Aménagement du Parc des Ducs - Appel d'offre pour la désignation d'un auteur de projet - Modification
13. Football de Morialmé - Fourniture et pose d'éclairage LED et de nouveaux poteaux sur la moitié Nord du terrain d'entraînement - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022 - Volet Ressources Humaines
15. Décisions de la séance du 25 janvier 2023 - Approbation - Décision

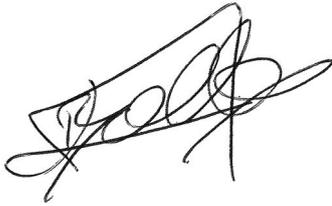
HUIS CLOS

16. Enseignement - Diverses désignations de membres du personnel enseignant maternel et/ou primaire, à titre temporaire dans des emplois vacants et/ou non vacants ou à charge du Pouvoir organisateur - Janvier et février 2023 - Décision - Ratification

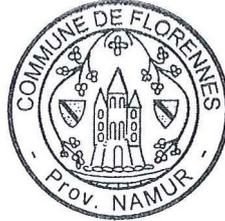
17. Enseignement - Prolongation du congé pour prestations réduites, à des fins thérapeutiques, d'une institutrice primaire définitive - A raison d'un mi-temps (12/24 périodes/semaine) - A partir du 01 mars 2023 jusqu'au 07 juillet 2023 inclus - Décision

18. Personnel communal - Procédure de promotion interne - Cadre ouvrier - Décision

Le Directeur Général,  
Mathieu BOLLE



Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
Stéphane LASSEAUX

